



COMMUNE D'ILLIERS-COMBRAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 04 avril à 20 heures quinze minutes, se sont réunis en salle du Conseil, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray, dument convoqués le mercredi vingt mars 2024.

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2024

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice

Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Paul ARVISET, Delphine CASTAGNET, Bruno BLANCHARD Marie-Claire MAERTEN, Jean-Luc BERNARD, Viviane PICQUERET Philippe PREHU, Alexandra MERCIER, Hervé RIGOT

Procurations, Agnès PENFORNIS à Paul ARVISET Sylvain DESDOIGTS à Bernard PUYENCHET, Nicolas LAUBERTON à Delphine CASTAGNET

Absent(s) excusé(s) Rebecca BRUNET, Cindy MATHIS, Isabelle ROBERT, Sandrine DUGAT, Anicet KOLOLO

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Mme Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h30

Fin de séance 23h30

COMPTE-RENDU

~~~~~

Mme Marie-Claude FRANÇOIS est désignée comme secrétaire.

Mme Alexandra VANDELDE est autorisée par le Conseil Municipal à l'unanimité à assister à la séance

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2024 a été approuvé à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS** **EXERCICE 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la commission Finances - Association, des propositions ont été faites selon des critères objectifs.

Madame CASTAGNET n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accorde pour l'année 2024 :

- Les subventions de fonctionnement aux associations d'un montant global de euros réparti comme suit :

| NOM                                                     | subvention<br>accordée 2024 | NOM                                                                             | subvention<br>accordée 2024 |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Amicale des Sapeurs-Pompiers                            | 500                         | Le Dojo du Combray                                                              | 2 500                       |
| APE Les Petits Marcel du Pays de Combray                | 200                         | Les Amis des Jumelages                                                          | 2 000                       |
| Association Artistique et Culturelle du Pays de Combray | 1 000                       | Les Archers du combray                                                          | 700                         |
| Babyfoot Club d'Illiers-Combray                         | 300                         | Les Aubépines                                                                   | 600                         |
| Billard Club Illiers                                    | 0                           | Les Brochetons d'Illiers                                                        | 500                         |
| Combray Rugby Club                                      | 1 500                       | Moto sécurité du Combray                                                        | 0                           |
| Comité des Fêtes                                        | 3 000                       | Pétanque                                                                        | 1 000                       |
| Diagonal Danse                                          | 1 500                       | Pongistes de Combray                                                            | 300                         |
| Ecole maternelle les Amis des Petits les Nymphéas       | 500                         | Rideaux Rouges                                                                  | 300                         |
| Ecole mixte de la Vivonne (groupe scolaire)             | 500                         | Team Bolid 28                                                                   | 500                         |
| EPI'SOL                                                 | 1 000                       | UPI BADMINGTON                                                                  | 800                         |
| F.N.A.C.A. d'Illiers                                    | 0                           | UPI FOOT                                                                        | 3 000                       |
| Familles Rurales                                        | 2 000                       | UPI HAND                                                                        | 4 000                       |
| Fan de Sport                                            | 1 000                       | UPI TENNIS                                                                      | 0                           |
| GIM'FIT ILLIERS                                         | 3 000                       | Les P'illiers                                                                   | 300                         |
| Harmonie Municipale d'Illiers-Combray                   | 3 000                       | Association des rencontres Internationales Proustienne d'Illiers-Combray ARIPIC | 2 000                       |
| ICAAR 28 Club Aéro-Loisir Modélisme                     | 1 000                       | ETATS D'AMES                                                                    | 200                         |
| Illiers Cyclo Sport                                     | 200                         | Marcel Festoch'                                                                 | 15 000                      |
| Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Illiers                       | 500                         | La Lanterne de Combray                                                          | 16 000                      |
| La Boule islérienne                                     | 500                         |                                                                                 | <b>70 900</b>               |

### **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES - EXERCICE 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des efforts et de la bonne tenue des comptes en 2023, il est proposé de maintenir le taux des deux taxes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de fixer les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| Taxe sur le foncier bâti                 | 43,30 |
| Taxe sur le foncier non bâti             | 33,54 |
| Taxe d'habitation (résidence secondaire) | 11,38 |

**BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2023**

Sous la présidence de Madame Marie-Claude FRANÇOIS, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2023 du budget de la commune qui s'établit ainsi (en euros) :

|                           | <b>DÉPENSES</b>     | <b>RECETTES</b>     | <b>RÉSULTAT DE CLÔTURE</b> |
|---------------------------|---------------------|---------------------|----------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 2 953 940.22        | 3 266 885.47        | 312 945.25                 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT  | 1 393 707.18        | 1 477 392.69        | 83 685.51                  |
| <b>TOTAL 2023</b>         | <b>4 347 647.40</b> | <b>4 744 278.16</b> | <b>396 630.76</b>          |

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le Compte Financier Unique 2023 du budget de la commune

**BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient après le vote du compte Financier Unique, d'en affecter les résultats. Il rappelle qu'il est obligatoire de combler le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Il rappelle que l'excédent d'investissement cumulé est de 1 836 360.08 euros et que le besoin de financement de la section d'investissement pour 2024 est de 0 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu du résultat 2023 et sur proposition du Maire, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'affecter les résultats de l'exercice 2023 au budget de la Commune 2024 comme suit :

- 200 000.00 euros en section d'investissement pour financer les travaux
- 658 114.87 euros conservés en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les propositions concernant le budget primitif 2024 de la commune.

Le Conseil Municipal décide, d'approuver à l'unanimité de ses membres présents et représentés le budget primitif de la commune 2024 comme suit :

## FONCTIONNEMENT

| <b>DEPENSES</b> |                                         |                     |
|-----------------|-----------------------------------------|---------------------|
| Chapitre        |                                         | Montant en euros    |
| 11              | Charges à caractère général             | 1 279 866.00        |
| 12              | Charges de personnel et frais assimilés | 1 579 500.00        |
| 14              | Atténuation de produits                 | 500.00              |
| 65              | Autres charges de gestion courante      | 301 450.00          |
| 66              | Charges financières                     | 25 834.00           |
| 67              | Charges spécifiques                     | 3 000.00            |
| 23              | Virement à la section d'investissement  | 582 901.87          |
| 42              | Dotations aux amortissements            | 10 968.00           |
| <b>TOTAL</b>    |                                         | <b>3 784 019.87</b> |

| <b>RECETTES</b>  |                                                  |                     |
|------------------|--------------------------------------------------|---------------------|
| Chapitre         |                                                  | Montant en euros    |
| 13               | Atténuations de charges                          | 2 000.00            |
| 70               | Produits du service, du domaine, ventes diverses | 223 630.00          |
| 73               | Impôts et taxes                                  | 512 863.00          |
| 731              | Fiscalité locale                                 | 1 450 807.00        |
| 74               | Dotations, subventions et participations         | 872 110.00          |
| 75               | Autres produits de gestion courante              | 63 000.00           |
| 77               | Produits spécifiques                             | 200.00              |
| 78               | Reprises sur amortissement                       | 1 295.00            |
| Résultat reporté |                                                  | 658 114.87          |
| <b>TOTAL</b>     |                                                  | <b>3 784 019.87</b> |

## INVESTISSEMENT

| <b>DEPENSES</b> |                                         |                     |
|-----------------|-----------------------------------------|---------------------|
| Chapitre        |                                         | Montant en euros    |
| 20              | Immobilisations incorporelles           | 49 180.00           |
| 204             | Subventions d'équipement versées        | 123 068.00          |
| 21              | Immobilisations corporelles             | 2 085 949.75        |
| 23              | Immobilisations en cours                | 1 011 311.20        |
| 16              | Emprunts (remboursement capital)        | 188 642.00          |
| 26              | Participations (acquisitions d'actions) | 500.00              |
| <b>TOTAL</b>    |                                         | <b>3 458 650.95</b> |

| <b>RECETTES</b> |                                          |                     |
|-----------------|------------------------------------------|---------------------|
|                 | Chapitre                                 | Montant en euros    |
| 13              | Subventions d'investissement             | 638 652.00          |
| 204             | Subventions d'investissement versées     | 23 534.00           |
| 10              | Dotations, fonds divers                  | 166 235.00          |
| 21              | Virement de la section de fonctionnement | 582 901.87          |
| 40              | Dotations aux amortissements             | 10 968.00           |
| 1068            | Affectation du résultat                  | 200 000.00          |
|                 | Résultat reporté                         | 1 836 360.08        |
|                 | <b>TOTAL</b>                             | <b>3 458 650.95</b> |

**BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE  
EXERCICE 2023**

Sous la présidence de Madame Marie-Claude FRANÇOIS, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2023 du budget assainissement qui s'établit ainsi (en euros) :

|                          | <b>DÉPENSES</b>   | <b>RECETTES</b>   | <b>RÉSULTAT DE<br/>CLÔTURE</b> |
|--------------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| Section d'exploitation   | 336 894.36        | 418 556.88        | 81 662.52                      |
| Section d'Investissement | 233 591.66        | 248317.51         | 14 725.85                      |
| <b>TOTAL 2022</b>        | <b>570 486.02</b> | <b>666 874.39</b> | <b>96 388.37</b>               |

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le Compte Financier Unique 2023 du budget assainissement

**BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient après le vote du Compte Financier Unique 2023, d'en affecter les résultats. Il rappelle qu'il est obligatoire de combler le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Il rappelle que l'excédent d'exploitation cumulé est de 166 265.70 euros et que le besoin de financement de la section d'investissement pour 2024 est de 0 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu du résultat 2023 et sur proposition du Maire, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'affecter les résultats de l'exercice 2023 au budget Assainissement 2024 comme suit :

- 72 000.00 euros en section d'investissement pour financer les travaux
- 50 357.05 euros conservés en section d'exploitation.

**ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les propositions concernant le budget Assainissement 2024.

Le Conseil Municipal décide, d'approuver à l'unanimité de ses membres présents et représentés le budget primitif Assainissement 2024 comme suit :

## EXPLOITATION

| <b>DEPENSES</b> |                                        |                   |
|-----------------|----------------------------------------|-------------------|
| Chapitre        |                                        | Montant en euros  |
| 11              | Charges à caractère général            | 189 650.00        |
| 14              | Atténuation de produits                | 22 000.00         |
| 65              | Autres charges de gestion courante     | 2 000.00          |
| 66              | Charges financières                    | 6 673.00          |
| 67              | Charges spécifiques                    | 4 000.00          |
| 23              | Virement à la section d'investissement | 64 065.42         |
| 42              | Dotation aux amortissements            | 168 719.87        |
| <b>TOTAL</b>    |                                        | <b>457 108.29</b> |

| <b>RECETTES</b> |                                                  |                   |
|-----------------|--------------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre        |                                                  | Montant en euros  |
| 13              | Atténuations de charges                          |                   |
| 70              | Produits du service, du domaine, ventes diverses | 343 000.00        |
| 77              | Produits spécifiques                             | 800.00            |
| 78              | Reprises sur provisions et dépréciations         | 421.00            |
| 42              | Reprises sur amortissements (subventions)        | 62 530.24         |
|                 | Résultat reporté                                 | 50 357.05         |
| <b>TOTAL</b>    |                                                  | <b>457 108.29</b> |

## INVESTISSEMENT

| <b>DEPENSES</b> |                                  |                   |
|-----------------|----------------------------------|-------------------|
| Chapitre        |                                  | Montant en euros  |
| 21              | Immobilisations corporelles      | 327 777.43        |
| 16              | Emprunts (remboursement capital) | 127 477.00        |
| 40              | Reprises sur subventions         | 62 530.24         |
| <b>TOTAL</b>    |                                  | <b>519 784.67</b> |

| <b>RECETTES</b> |                                          |                   |
|-----------------|------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre        |                                          | Montant en euros  |
| 13              | Subventions d'investissement             | 48733.68          |
| 21              | Virement de la section de fonctionnement | 64 065.42         |
| 40              | Dotations aux amortissements             | 168 719.87        |
| 1068            | Affectation du résultat                  | 72 000.00         |
|                 | Résultat reporté                         | 166 265.70        |
| <b>TOTAL</b>    |                                          | <b>519 784.67</b> |

### **AIDE AUX TRAVAUX 2024 - SUBVENTIONS ACCORDEES No 1**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre des aides aux travaux, nous avons reçu et retenu les dossiers suivants :

- ❖ Pascal JOYEUX
- ❖ André FOURNIOUX
- ❖ Jean Yves CAMPAGNE
- ❖ Daniel GIRARD
- ❖ Michel JALAISE

Le montant total de subvention prévisionnelle proposé est de **4 724.01** euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide d'octroyer les subventions prévisionnelles d'aides aux travaux suivantes :
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à l'octroi de ces subventions

| NOM                | NATURE DES TRAVAUX                                     | SUBVENTION |
|--------------------|--------------------------------------------------------|------------|
| JOYEUX Pascal      | RD - Ravalement façade                                 | 1 425.00 € |
| André FOURNIOUX    | Ravalement des façades,<br>peinture fenêtres et volets | 750.00 €   |
| CAMPAGNE Jean-Yves | Réfection du mur de clotûre                            | 645.00 €   |
| GIRARD Daniel      | RD - Ravalement façade                                 | 1 154.01 € |
| JALAISE Michel     | Ravalement sur isolation                               | 750.00 €   |

### **CRÉATION DE POSTES - AVANCEMENT DE GRADE et SAISONNIERS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux propositions d'avancement de grade pour l'année 2024 il est proposé de créer les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal

Pour le fonctionnement de la Piscine Montjouvin du 1er juin au 1<sup>er</sup> septembre 2024, il est nécessaire de créer les postes saisonniers suivants :

- Un poste d'opérateur des APS à temps complet :

Rémunération sur la base brute de la grille indiciaire, échelle C3 des opérateurs des APS principal, pour les titulaires du BESAN

Fonction : assurer la surveillance du bassin et la sécurité des utilisateurs dans l'enceinte de la piscine de Montjouvin pendant la saison d'ouverture du 1er juin au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

- Un poste d'opérateur des APS à temps complet

Rémunération sur la base brute de la grille indiciaire, échelle C1 des opérateurs des APS, titulaire du BNSSA

Fonction : assurer la surveillance du bassin et la sécurité des utilisateurs dans l'enceinte de la piscine de Montjouvin pendant la saison d'ouverture du 1er juin au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

- Un poste d'adjoint technique à temps complet

Rémunération sur la base brute du de la grille indiciaire, échelle C1 des adjoints techniques. Sans niveau de recrutement particulier excepté être âgé de plus de 18 ans.

Fonction : assurer l'accueil du public, la vente des tickets et l'entretien des vestiaires et locaux communs de la piscine de Montjouvain pendant la saison d'ouverture du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve la création des postes ci-dessus à la date du 1<sup>er</sup> mai 2024.

- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaires se rapportant à cette affaire

### **ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'adhérer à la fondation du Patrimoine afin de continuer à bénéficier de leur aide technique, financière dans le cadre de travaux sur notre patrimoine et afin de soutenir sa sauvegarde.

Le montant de la cotisation s'élève à 500.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- Approuve cette adhésion pour un montant de 500.00€ et indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaires se rapportant à cette affaire

### **ADHESION A LA SOCIETE DUNOISE ARCHEOLOGIE, HISTOIRE SCIENCES ET ARTS**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'adhérer société DUNOISE afin de continuer à bénéficier de la participation de Monsieur Didier CAFFOT à nos évènements, et à son implication sur notre territoire.

Le montant de la cotisation s'élève à 40.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- Approuve cette adhésion pour un montant de 40.00€ et indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaires se rapportant à cette affaire

### **RENOUVELLEMENT DE LA DEROGATION DES TEMPS SCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon le décret No2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et primaires, il est nécessaire de renouveler la dérogation obtenue auprès de l'Education Nationale.



Cette dérogation permet de répartir les heures hebdomadaires d'enseignement sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Demande le renouvellement de cette dérogation à compter de la rentrée 2024 et ce pour 3 ans pour l'école maternelle des Nymphéas et pour les écoles élémentaires de la Vivonne et des Aubépines.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.

### **REMBOURSEMENT ACHAT MATERIEL CLUB DE PEQUANTES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le club de pétanques d'Illiers Combray et fait le chauffe-eau du local du terrain de pétanques.

Ces frais n'étaient pas prévus dans le budget de l'association, ils demandent donc si la commune peut leur octroyer une aide financière exceptionnelle pour le financement des travaux, soit un montant de 945.98€TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Accepte le remboursement de ces frais à l'association,
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.

### **ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD 0676**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé d'acquérir une partie de la parcelle AD 0676 appartenant à Madame Marie-Odile TONAT située rue de la mare Pallu.

Il est proposé d'acquérir 15m<sup>2</sup> de cette parcelle au prix de 1€ symbolique sous condition que Madame TONAT prenne à sa charge les frais de géomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Accepte d'acquérir cette partie de la parcelle AD 0676 (voir plan joint)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.

### **MODIFICATION DU SENS DE CIRCULATION SUITE TRAVAUX PLACE LEMOINE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le sens de circulations des rues indiquées sur le plan ci-après pour faire suite aux travaux de la Place Lemoine et à la réouverture du Musée Marcel Proust.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Accepte les modifications proposées
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.

## **TARIF LOCATION ESPACE FLORENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la construction du nouveau bâtiment à l'Espace Florent comprenant cuisine, sanitaires, espace de stockage et de rangement, il y a lieu de revoir le tarif de location du local.

Il est proposé de fixer le tarif à :

|                                                      |         |
|------------------------------------------------------|---------|
| Journée                                              | 150.00€ |
| Forfait week end – du vendredi soir au dimanche soir | 250.00€ |
| Caution                                              | 3 000€  |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Accepte de fixer le tarif de location de l'Espace Florent comme indiqué ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.

## **REFECTION DU BANC DE MARCEL PROUST – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a nécessité de procéder à la réfection du Banc de Marcel Proust installé dans l'Eglise d'Illiers Combray.

Le montant des dépenses s'élevant à 7 481.10€ HT il propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du « plan Eglise et petit patrimoine »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis pour la réfection du Banc,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subvention s'y affairant
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil qu'après plusieurs réunions et entretiens avec les institutrices et acteurs du milieu scolaire il est préférable de repousser le rapprocher des 2 écoles élémentaires à la rentrée scolaire 2025.

Des groupes de travail vont être mis en place afin de préparer au mieux ce projet.

Madame Emilie BOUNOUANE adjointe au Maire, informe les membres du conseil qu'elle va intégrer la communauté de communes en tant que vice-présidente en charge de l'eau et l'assainissement.

Monsieur Bruno BLANCHARD indique qu'il serait bien que la boîte à la livres située place Maunoury soit réparée et repeinte car elle est en mauvais état. Il précise que celle-ci est beaucoup utilisée

Rien ne restant à l'ordre du jour, fin de séance à 23h30.